

Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres

Lieu : Hôtel Cap-aux-Pierres, à L'Isle-aux-Coudres

Date et heure : Le 19 septembre 2013, de 19 h 30 à 20 h

Participants

Tierces parties

M^{me} Isabelle Mailloux
Propriétaire, sur le chemin de la
Bourroche, concernée par
l'engagement convenu entre les
requérants et la municipalité de
L'Isle-aux-Coudres

et M. Jasmin Tremblay
Conjoint de M^{me} Mailloux

M^{me} Réjeanne Harvey
Propriétaire, sur le chemin des
Coudriers, concernée par
l'engagement convenu entre les
requérants et le ministère des
Transports du Québec (MTQ)

M. Joël Dufour
Propriétaire, sur le chemin de la
Bourroche, concerné par
l'engagement convenu entre les
requérants et la municipalité de
L'Isle-aux-Coudres

M. Jules Desgagnés
Propriétaire, sur le chemin des
Coudriers, concerné par
l'engagement convenu entre les
requérants et le ministère des
Transports du Québec (MTQ)

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

François Lafond
Commissaire responsable de
l'enquête et de la médiation

Catherine Plasse
Analyste

Rita Leblanc
Coordonnatrice

Par le commissaire responsable de l'enquête et de la médiation :

- présentation du processus de médiation ;
- présentation des requérants et des requêtes ;
- présentation des engagements convenus par le MTQ en ce qui a trait au chemin des Coudriers soit un accès au fleuve de type « descente » et deux accès de type « escalier » ;
- mentionne que les travaux seront réalisés par le MTQ probablement à l'hiver 2013 ou au printemps 2014 ;
- précise que la procédure exacte par laquelle le MTQ doit passer vis-à-vis des propriétaires des terrains visés n'est pas encore connue de la commission mais sera vérifiée sous peu ;
- présentation des engagements de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres en ce qui a trait au chemin de la Bourroche soit deux accès au fleuve ;
- précise toutefois que l'échéancier n'est pas connu compte tenu que ces travaux sont tributaires des subventions à obtenir par la municipalité.

Par un tiers, M. Joël Dufour :

- se dit inquiet du type d'accès qui sera aménagé sur son terrain.

Par un tiers, M. Jules Desgagnés :

- se dit inquiet de l'absence d'accès pour la récolte de varech.

Par des tiers, M. Joël Dufour, M. Jules Desgagnés, M^{me} Isabelle Mailloux et M. Jasmin Tremblay :

- se disent inquiets de l'emplacement exact de l'accès au fleuve à aménager sur leur propriété.

Par le commissaire responsable de l'enquête et de la médiation :

- mentionne que les détails quant au type d'aménagement ou à leur emplacement exact devront être discutés directement avec la municipalité ou le MTQ ;
- indique qu'il informera la municipalité de leurs inquiétudes et l'incitera à communiquer avec eux avant l'élaboration des plans et devis ;
- rappelle que certains tronçons de rive demeureront à l'état naturel.

Aucune prochaine rencontre prévue

Compte rendu fait le 24 septembre 2013

Préparé par : Catherine Plasse

Validé par : François Lafond